



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Arrêté portant composition du jury
de l'unité d'enseignement de
« Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers »

Arrêté N° 541

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

OBJET : Composition d'un jury pour le Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers

- VU l'arrêté du 3 août 1999 modifié relatif au Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- VU le décret n° 200-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers et portant organisation du Brevet National des Jeunes de Sapeurs-Pompiers,
- VU l'arrêté du 28 août 2001 portant agrément des organismes formateurs des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- VU l'arrêté du 10 octobre 2008 modifié relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury d'examen du Brevet 2018 des Jeunes Sapeurs-Pompiers, se déroulera le **22 juin 2018** à **18h30** à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

Le jury est composé comme suit :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant (Président)	Monsieur le Commandant Thibaut NIDERLENDER
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant	Monsieur Yves CHALOIN
Le médecin-chef du service d'incendie ou son représentant	Madame la Médecin Commandante Annabelle CARRON
Le Président de l'Union Départementale ou son représentant	Monsieur le Commandant Philippe HUGUENET
Un officier de sapeurs-pompiers professionnels	Monsieur le Lieutenant Hervé GROS
Un officier de sapeurs-pompiers volontaires	Monsieur le Commandant Alex DARNAND
Un formateur ayant participé à la formation	Madame la Sergente-Cheffe Marie-Anne FILLOD
Un examinateur	Monsieur le Sergent-Chef Wilfried DECKMIN

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et les membres du jury sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le 22 Juin 2018
Le Préfet

Richard VIGNON